



Rouler apres 16ans sans le bsr ?

Par **alexis57**, le **18/07/2008** à **14:51**

Bonjour,

J'ai 17ans, et je vais bientôt avoir 18ans.

Il y a 2-3 ans j'ai entendu dire qu'on était pas obligé d'avoir le BSR apres 16ans or il parait que la loi a changé et que nous sommes obligé d'avoir le BSR si l'on a pas le permis (meme a 40ans).

Donc ma question est : Est ce que je pourrais rouler en mobilette ou scooter de 50cm³ à 17ans sans le permis mais avec l'ASSR de niveau 1 et 2 ?

Merci !

Par **JamesEraser**, le **18/07/2008** à **16:57**

Législation en cours :

Tout conducteur né après le 31/12/1987 doit être titulaire du BSR ou d'un titre équivalent.

Vous concernant : Vous devez avoir satisfait aux examens ASSR (niveau I et II) pour prétendre faire un stage en auto-école pour validation du BSR, seul document qui vous autorisera à circuler en cyclomoteur.

Experatooment

Par **alexis57**, le **18/07/2008** à **17:06**

Ok, moi qui suis né en 1990, c'est un peu foutu.

Merci pour votre réponse.